

Conditions Générales de Vente (CGV) pour l'établissement de sports "Agen Indoor"

- **Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'établissement Agen Indoor et ses clients, dans le cadre de la vente de prestations sportives, ainsi que de produits alimentaires et boissons. Toute utilisation de nos installations ou achat de nos produits implique l'acceptation sans réserve de ces CGV.

- **Réservations et Paiements**

2.1 Réservations d'activités sportives

Les réservations pour les activités sportives (Padel, Squash) peuvent être effectuées en ligne sur l'application Agen Indoor ou par téléphone. La confirmation de la réservation est soumise au paiement intégral ou à toute autre modalité précisée au moment de la réservation.

2.2 Réservations pour le Futsal

Les réservations pour les créneaux de Futsal doivent être effectuées exclusivement en ligne sur l'application Agen Indoor. Les coordonnées bancaires d'un joueur sont obligatoires pour permettre à l'établissement de débiter l'entièreté de la partie en cas de non-présentation le jour du match.

2.3 Paiements

Les paiements peuvent être effectués en ligne sur l'application Agen Indoor ou au sein de l'établissement en espèces, en chèques ou par carte bancaire. Les tarifs en vigueur au moment de la réservation seront appliqués.

- **Annulations et Remboursements**

3.1 Annulations de réservations de Padel et Squash

Toute annulation de réservation de Padel ou Squash doit être notifiée au moins 24 heures à l'avance. En cas de non-respect de ce délai, le montant de la réservation sera dû.

3.2 Non-présentation pour le Foot en salle

En cas de non-présentation pour une réservation de Foot en salle, les coordonnées bancaires fournies seront utilisées pour débiter la partie en cas de non-présentation des joueurs.

3.3 Remboursements

Aucun remboursement ne sera accordé pour les annulations non conformes aux conditions spécifiées. Les remboursements seront effectués selon le mode de paiement initial.

- **Responsabilités et Sécurité**

Les clients sont responsables de leur propre sécurité et doivent respecter les règles et consignes de sécurité fournies par le personnel d'Agen Indoor. L'utilisation de l'équipement sportif mis à disposition est sous la responsabilité du client.

- **Alimentation et Boissons**

Les produits alimentaires et boissons vendus à Agen Indoor peuvent être commandés au bar ou à la réception. Aucun aliment ou boisson extérieur n'est autorisé.

- **Abonnements mensuels pour le Squash et le Padel**

6.1 Engagement d'un an

Les joueurs souscrivant à un abonnement mensuel pour le squash et le padel s'engagent sur une durée d'un an. Aucune résiliation n'est possible sauf sur ordonnance médicale en cas de blessures. En cas de résiliation anticipée sans motif médical, des frais correspondant aux mensualités restantes pourront être appliqués.

- **Modification des CGV**

Agen Indoor se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Les clients seront informés de toute modification via l'application Agen Indoor ou par tout autre moyen jugé approprié.

En acceptant ces CGV, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les règles régissant l'utilisation des installations sportives et la consommation de produits alimentaires et boissons à l'établissement Agen Indoor.